



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 7 juillet 2022

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 30 juin 2022, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h03 et levée à 20h50.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Gérard FAIVRE, Mme Annie PONÇOT, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER.

Étaient absents : M. Stéphane LESCURE, Mme Tiphane CALAIS, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Agnès MARGUET.

Secrétaire de séance : M. Bernard LAPOIRE

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : S. LESCURE/P. BENOIT ; A. MARGUET/ D. GUILLEUX ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN.

Ecoles élémentaire Saint Exupéry et Maternelle Monnet - Demande d'aménagement d'horaires

Après concertation, les écoles élémentaire Saint Exupéry et maternelle Monnet sollicitent un aménagement des horaires de sorties d'école afin de sécuriser et de fluidifier la circulation et les transports, de la manière suivante :

	Ecole Maternelle Monnet	Ecole Elémentaire St Exupéry
Accueil du matin	8h15- 8h25	8h25 – 8h35
Fin des cours du matin	11h40	11h50
Accueil de l'après-midi	13h15 – 13h25	13h25 – 13h35
Fin des cours de l'après-midi	16h10	16h20

Cette proposition d'aménagement a fait l'objet d'un vote des conseils d'école : 26 votes pour, 1 abstention.

Il est précisé qu'une demande d'accord concernant cette modification doit être sollicitée auprès du transporteur, la Région Bourgogne Franche-Comté. Le dossier doit ensuite être transmis à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) du Doubs.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne son accord pour la demande d'aménagement d'horaires ci-dessus indiquée
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Affiché à la Mairie de Valdahon le :
08/07/2022

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

